

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement canadien continue de suivre les recommandations de la commission Berger et que le projet de construction du pipe-line de Norman Wells soit retardé jusqu'à ce que les droits des autochtones soient protégés et surtout jusqu'à ce que des accords de principe aient été conclus avec les autochtones du district du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, à la suite de leurs revendications.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROPRES À AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, moi aussi, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Les agriculteurs financent de 50 à 60 p. 100 de leurs frais d'exploitation au moyen d'emprunts et certains ont dû abandonner le prêt hypothécaire à faible taux d'intérêt qu'ils avaient obtenu à la Société du crédit agricole pour contracter un autre emprunt hypothécaire auprès des banques, à un taux d'intérêt élevé, car la Société du crédit agricole est à court d'argent. Par ailleurs, dans certaines régions, le nombre de fermes mises en vente a quintuplé. Aussi, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

● (1410)

Que la Chambre condamne l'inaction du gouvernement face à la crise financière dont sont présentement victimes les agriculteurs, que le gouvernement fédéral offre immédiatement davantage d'argent à la Société de crédit agricole et que le ministre de l'Agriculture applique immédiatement la proposition du gouvernement conservateur précédent consistant à permettre à la société d'emprunter davantage de capitaux sur les marchés privés.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE PORC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la situation dramatique dans laquelle se trouvent les producteurs de porc depuis déjà quatre mois; étant

donné qu'à très brève échéance plusieurs d'entre eux seront dans l'obligation de faire face à la faillite, si ce n'est déjà fait, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre à l'unanimité invite le ministre de l'Agriculture à agir immédiatement soit par une formule de compensation ou soit par une aide financière suffisante afin d'éviter le pire.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

ON DEMANDE L'ANNULATION DES NOUVELLES TAXES IMPOSÉES SUR LES VINS DOMESTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné le fait que désormais le fameux infame et mini budget du 21 avril a imposé des hausses supplémentaires de la taxe d'accise et de la taxe de vente fédérale sur les vins et étant donné que l'industrie vinicole canadienne située dans la péninsule du Niagara et la Vallée de l'Okanagan se retrouve ainsi placée dans une situation injuste de désavantage marqué par rapport aux vins étrangers qui lui font concurrence et étant donné le surcroît que ces hausses vont se traduire par des excédents de raisins et une aggravation du chômage, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le gouvernement reconsidère les mesures qu'il a prises et annule les nouvelles taxes frappant l'industrie vinicole canadienne.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR TOUS LES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.